



## Délai d'obtention par le notaire d'un décompte suite succession

-----  
Par lucno

Mon père est décédé en 1984, ma mère en 2001.

La succession entre mes 2 s?urs et moi s'est très bien passée, j'ai cédé ma part à ma s?ur qui a repris la maison de nos parents, mon autre s?ur a fait de même.

Il y a donc aucun litige ni licitation difficile entre les 3 héritiers.

Ma question : il y a-t-il un délai pour obtenir un décompte de la part du notaire et part la même recevoir le trop payé.

23 ans après le décès du dernier parent on nous envoie le décompte et on me demande un relevé d'identité pour me verser l'argent restant, est ce une pratique légale.

Qui travaille avec cet argent pendant ce temps là ?

Cordialement